

REGLEMENT PARTICULIER TYPE COURSE CLUBS 2021

Article 1 - Organisation

L'ASK 31..... organise le**30 Mai** 2021 une épreuve dénommée Course club Trophée Robert GROUILLARD sur le circuit de MURET classé par la FFSA en catégorie 1.1 en date **du 23/04 2021 Numéro...31 09 21 2181 E 11 A1420 longueur 1420 mètres**. Homologué par l'Etat (préfecture/ Ministère de l'Intérieur) en date du **18/ 11 /2019**

Cette épreuve sera organisée sur : 1 journée

Cette épreuve sera organisée conformément aux règlements sportif et technique FFSA et au présent règlement particulier.

Article 2 – Pilotes admis

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA titulaires d'une licence de compétition ou d'entraînement ou d'un titre de participation Course Clubs en cours de validité et aux pilotes étrangers détenteurs d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère ou d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère avec l'autorisation de cette dernière.

Le droit d'engagement est fixé à 70. € à régler auprès de l'organisateur ASK31.

Article 3 – Catégories

Catégories admises : a) catégories Fédérales : Minimes – Cadets – Nationale - Nationale 2 - Sénior Cup – Master Cup – Gentleman Cup - KZ2 - KZ2 Master – KZ2 Gentleman - Open

b) catégories Coupes de marque : KFS130 - KFS145 - KFS160 - X30 junior - Rotax DD2

c) catégories Loisir :

Les catégories pourront être regroupées conformément à l'article 6.5 bis du Règlement Sportif National.

Article 4 – Départ

Par tirage au sort ou dans l'ordre des engagements ou à l'issue des essais chronométrés.

Article 5 – Horaires

Aucun roulage ne sera organisé avant le début officiel de la course clubs.

Essais (facultatifs)	De 8h00. A ...10h00.....
Course Club	De 10h30... A 18h00

Article 6 – Officiels

1 Directeur de Course + Adjoint : M. Patrice AGNUS../.M. Nicolas ZERVOS.

Lic. n°104282/149429

2 Commissaires sportifs : M. Jean-Claude QUEAU / M. Jacques FRAUZIOL

Lic. n° 94810 / 86393

1 Commissaire technique : M. Eric MASSAT.....

Lic. n° ~~82263~~ **85263**

1 Médecin : M. Xavier FENET-GARDE.....

Lic. n° .59327

Nombre de postes de Commissaires :6.....

Nombre de Commissaires :7.....

Nombre et type d'extincteurs par poste :1.....

Nombre d'ambulances (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) :1.....

Article 7 – Contrôle Antidopage

« Un Contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue de l'épreuve ou au cours des essais ». Tout changement d'information doit faire l'objet d'un courrier à la F.F.S.A.

Date et Cachet de l'ASK

20 janvier 2021

Le Président
Jacques FRAUZIOL



Date et Visa de la LK

7 Février 2021



Date et Visa de la FFSA

F. F. S. A.

PERMIS D'ORGANISATION

N° K59

DATE 30/4/2021

Po